

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Stéphane Florey, Christo Ivanov, Bernhard Riedweg, Michel Baud, Thomas Bläsi, Eric Leyvraz, Patrick Lussi, Norbert Maendly, Marc Falquet, Christina Meissner, François Baertschi, André Python, Sandro Pistis, Jean-Marie Voumard, Jean Sanchez, Danièle Magnin, Henry Rappaz, Francisco Valentin, Florian Gander, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Sandra Golay, Christian Flury, Jean-François Girardet, Claude Jeanneret, Thierry Cerutti, Carlos Medeiros

Date de dépôt : 18 septembre 2015

Proposition de résolution

Politique d'asile : Non au système des quotas de l'UE !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Suisse a enregistré deux fois plus de demandes d'asile compte tenu de sa population que l'Union européenne (UE) ;
- les menaces de la Commission européenne aux Etats qui ne participeraient pas au système de quotas mis en place par l'UE pour l'accueil des migrants ;
- que les quotas voulus par l'UE viendraient s'ajouter aux demandes d'asile déjà enregistrées en Suisse ;
- que la Suisse doit pouvoir mener une politique d'asile indépendante ;
- que, d'après l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, 5,6% des requérants d'asile reviennent à Genève ;
- la hausse massive du nombre de requérants d'asile en Suisse ;
- que Genève subit la crise du logement ;
- le déficit de 200 millions annoncé pour les comptes 2015 ;
- la présentation du budget 2016 annonçant un déficit de plus de 60 millions ;

- les difficultés à accroître l'offre de logements pour les requérants d'asile ;
- que les divers forfaits versés par la Confédération ne couvrent de loin pas la totalité des coûts de l'asile assumés par notre canton ;
- que les cantons font déjà face aux nécessités des NEM et des requérants d'asile déboutés ;
- que Genève n'a plus les moyens d'accueillir de nouveaux migrants ;

invite le Conseil d'Etat

à signifier par écrit au Conseil fédéral sa détermination à refuser des quotas de migrants imposés par l'Union européenne à la Confédération.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission européenne souhaite que la Suisse en sa qualité d'Etat associé aux accords de Dublin participe à la clé de répartition de 40 000 demandeurs d'asile depuis l'Italie et la Grèce vers d'autres pays de l'UE. La relocalisation de ses 40 000 personnes n'étant, d'après le député rapporteur de majorité, qu'un « commencement ». Le 9 septembre 2015, la résolution législative sur le mécanisme de relocalisation d'urgence d'un nombre initial de 40 000 demandeurs d'asile a été adoptée par le Parlement européen. Le 17 septembre 2015, les députés européens ont adopté la proposition de la Commission européenne visant à répartir de manière obligatoire les 120 000 demandeurs d'asile en provenance d'Italie, de Grèce et de Hongrie entre les Etats membres de l'UE.

Bien que « l'obligation » de la Suisse de participer à un tel mécanisme ne soit pas justifiée, il est incompréhensible que la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga ait signalé dans un geste d'obéissance anticipée que la Suisse participerait au système de quotas mis en place par l'UE pour l'accueil des migrants. Un tel système de quotas pénaliserait la Suisse, alors qu'elle a dû enregistrer cette année deux fois plus de demandes d'asile que la moyenne des pays de l'UE¹.

La menace de la Commission UE d'exclure du dispositif Schengen/Dublin les pays qui ne participeraient pas au système des quotas confirme bien le chemin que prendrait la Suisse en concluant un accord-cadre institutionnel avec reprise obligatoire du droit dans tous les domaines concernant l'UE : l'abandon complet de son indépendance politique.

Il semble que le système des quotas débattu dans l'UE soit conçu comme un développement de l'acquis Schengen/Dublin. Bruxelles reconnaît ainsi l'échec complet de ces accords. Il serait difficile de s'éloigner encore plus de l'idée originale de Schengen/Dublin et des termes actuels de ces accords. La décision d'imposer cette volte-face également aux Etats contractants, dont la Suisse fait partie, paraît d'autant plus absurde. Cela reviendrait pour la Suisse à abandonner totalement une politique d'asile indépendante.

¹ ANNEXE

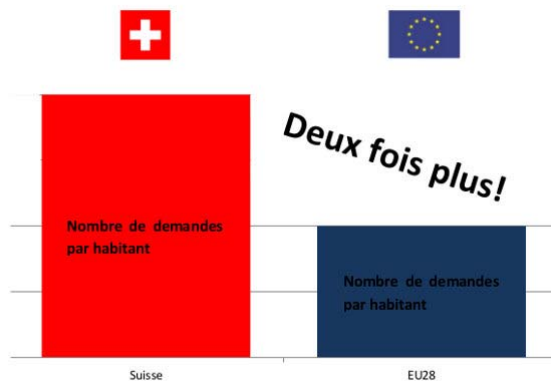
Or, c'est exactement ce même mécanisme d'une reprise obligatoire de droit UE que le Conseil fédéral veut étendre à tous les autres accords Suisse-UE, des transports terrestres au commerce, en passant par la libre circulation des personnes, lorsqu'il propose un accord-cadre institutionnel avec Bruxelles. La Suisse serait alors contrainte d'imiter toutes les pirouettes de la bureaucratie UE, même si elles sont diamétralement opposées aux intérêts de notre pays.

La future politique d'asile est construite sur du sable. Il est également inquiétant de constater que la révision de la loi sur l'asile récemment approuvée par le Conseil national n'est aujourd'hui déjà qu'un papier sans valeur. Cette réforme se base en effet sur l'hypothèse selon laquelle 40% des demandes traitées selon la nouvelle procédure sont desdits cas Dublin qui peuvent être liquidés rapidement. Or, le système Dublin ne fonctionne plus en réalité. C'est dire que la base sur laquelle le Parlement a construit son accélération des procédures n'existe plus. Les promesses au sujet de Schengen/Dublin faites aux citoyens en Europe et en Suisse n'ont pas été tenues.

Il faut en outre s'attendre à ce que la répartition selon les quotas se concentre sur certaines catégories de réfugiés, soit actuellement avant tout sur les personnes chassées par la guerre en Syrie. La Suisse se verra imposer des charges supplémentaires qui s'ajouteront à celles résultant des demandes d'asile enregistrées en Suisse. Genève peine à loger ses demandeurs d'asile et doit compter sur la présence de personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ou qui ont été déboutées. Le canton ne pourrait pas faire face à une nouvelle vague de demandeurs d'asile imposés par l'UE.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente résolution.

Graphiques:



Source: Statistique de l'asile OFS, chiffres du 1er jan. au 31. juil. 2015.

Demandes d'asile 2010 à 2014

Pays	Demandes 2010-14	Demandes pour 1000 habitants	Nombre de demandes (extrapolé si même proportion qu'en Suisse)
Espagne	18'840	0.41	638'898
Italie	209'405	3.44	836'398
EU28	1'965'435	3.87	6'991'461
France	302'090	4.55	912'847
Pays-Bas	80'430	4.76	232'512
Allemagne	509'395	6.28	1'116'755
Danemark	37'105	6.56	77'864
Hongrie	67'360	6.84	135'498
Norvège	52'365	10.14	71'069
Autriche	88'550	10.31	118'107
Suisse	113'315	13.76	113'315
Suède *	241'285	24.75	134'100

* La Suède est 10x plus grande que la Suisse

Source: Eurostat